



# Veille Europe

Du 1<sup>er</sup> décembre au 15 décembre 2015

## Sommaire

### - Institutions européennes

- Procédures d'infraction au droit européen contre la Hongrie et d'autres États membres
- Projet de la Commission européenne de garde-côtes et garde-frontières européens
- Le HCR publie une étude dressant le profil des réfugiés syriens arrivant en Grèce

### - Développements nationaux

- La Finlande durcit sa législation relative au droit d'asile
- Évacuation des camps à la frontière gréco-macédonienne vers Athènes
- Allemagne : un million de demandeurs d'asile arrivés en 2015

### - En Bref

- La Slovaquie et la Hongrie saisissent la Cour de justice de l'UE contre le plan de relocalisation
- Agence FRONTEX : un mécanisme de plainte contre les violations des droits fondamentaux envisagé par le Parlement européen
- Le gouvernement suédois souhaite rétablir les contrôles d'identité au niveau du pont reliant Malmö au Danemark
- Eurostat : 413 815 demandes d'asile au troisième trimestre 2015
- Le Conseil de l'Union européenne adopte des conclusions sur l'apatridie
- État des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée en 2015

La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés et France terre d'asile :



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne – FAMI

# Institutions européennes

---

## Procédures d'infraction au droit européen contre la Hongrie et d'autres États membres

La Commission européenne a [engagé](#) le 10 décembre une procédure d'infraction envers la Hongrie, la nouvelle législation hongroise en matière d'asile étant incompatible sur plusieurs points avec le droit européen. La Commission juge que la nouvelle loi contrevient à la directive « Procédure » en particulier du fait de l'impossibilité de présenter des faits et circonstances nouveaux dans le cadre des recours, et de l'absence d'effet suspensif de ces derniers. Elle estime également la législation hongroise incompatible avec le droit à l'interprétation et à la traduction, ainsi que le droit fondamental à un recours effectif et à l'accès à un tribunal impartial.

Amnesty international, qui avait [soulevé](#) certaines critiques à l'égard de la législation hongroise en matière d'asile, [salue](#) la mise en œuvre de cette procédure par la Commission qui ainsi « *lance un message fort aux pays tentés par un retour-arrière quant à leurs engagements en matière de droits humains* ». La lettre de mise en demeure du 10 décembre fait suite à une précédente lettre administrative. Première étape de la procédure d'infraction, la mise en demeure peut être suivie d'un « avis motivé » puis au besoin d'une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne.

Le même jour, la Commission européenne a également [adopté](#) huit autres décisions d'infraction pour non transposition et mise en œuvre incomplète du régime d'asile européen commun. Elle demande par un avis motivé à la Grèce et à Malte de lui communiquer les mesures nouvelles prises pour transposer les directives « Accueil » et « Procédures ». Par lettre de mise en demeure, elle demande également à la Croatie, à la Grèce et à l'Italie de mettre correctement en œuvre le règlement Eurodac. Ces huit décisions font suite aux 40 procédures [lancées](#) le 23 septembre.

[Retour au sommaire](#)

## Projet de la Commission européenne de garde-côtes et garde-frontières européens

La Commission a [soumis](#) au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne, le 15 décembre 2015, un projet visant à la création d'une Agence européenne des garde-côtes et garde-frontières, avec son propre corps de garde-frontières réservistes. La création d'une telle Agence dans le contexte du développement d'une politique forte et unifiée en matière de gestion des frontières extérieures de l'Europe impliquerait un abandon important de souveraineté de la part des États membres. Les garde-frontières pourraient en effet être déployés sans l'aval de l'État concerné.

Le projet, annoncé en septembre, entend répondre aux lacunes dans les contrôles aux frontières et dans l'enregistrement des migrants entrant irrégulièrement sur le territoire européen, mis en exergue par la « crise des réfugiés ». Il vise également à compléter et renforcer les actions menées par Frontex. Dimitris Avramopoulos a [déclaré](#) à ce titre que « *les problèmes actuels en matière de migration et de sécurité ignorent les frontières et exigent une approche réellement européenne.* »

Tandis que Frontex se limitait généralement à aider les États membres à gérer leurs frontières extérieures, la nouvelle agence fera beaucoup plus ». Le plan de la Commission envisage en effet cette nouvelle Agence à la fois comme une agence opérationnelle et comme un centre d'expertise et de soutien aux garde-frontières nationaux. L'Agence aurait également un rôle renforcé en matière de retours. Le plan, soutenu par la France, l'Allemagne ou l'Italie, risque de rencontrer de nombreuses [résistances](#). La Pologne a déjà fait part de son opposition.

[Retour au sommaire](#)

## Le HCR publie une étude dressant le profil des réfugiés syriens arrivant en Grèce

D'après une étude [publiée](#) mardi 8 décembre par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la majorité des Syriens arrivant en Grèce sont étudiants ou ont bénéficié d'une éducation secondaire ou universitaire. Cette [étude](#), basée sur les interviews de 1 245 Syriens arrivés entre avril et septembre 2015, a pour objectif de mieux comprendre qui sont ces réfugiés, d'où ils viennent et ce qu'ils ont vécu, « afin de vraiment répondre aux besoins d'aide et de protection », explique Diane Goodman du HCR.

Parmi les Syriens interviewés, 81% sont des hommes, et 78% ont moins de 35 ans. 86% ont un niveau d'études secondaires, et 50% disent être allés à l'université ; 16% sont encore étudiants. L'enquête montre également que les deux tiers de ces personnes ont quittés la Syrie en 2015, et que 20% d'entre eux n'ont aucune nouvelle d'au moins un membre de leur famille en Syrie. La grande majorité des personnes interviewées déclare vouloir atteindre l'Allemagne, la Suède ou le Danemark. Seulement 0,4% d'entre eux [veulent](#) rejoindre la France.

Le HCR souligne que cette étude, la première d'une série d'enquêtes similaires, ne prétend pas être complètement représentative des 263 000 Syriens arrivés en Grèce durant cette même période, mais qu'elle permet de préciser leur profil.

Pour plus d'informations, [visionnez](#) la vidéo publiée par le HCR sur cette étude statistique (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

## Développements nationaux

---

### La Finlande durcit sa législation relative au droit d'asile

Le gouvernement finlandais (centre-droit) a [présenté](#) le 10 décembre un plan d'action de 80 mesures destiné à freiner l'arrivée des demandeurs d'asile et réduire les coûts découlant de leur accueil.

Parmi ces mesures, le gouvernement a annoncé que le permis de résidence octroyé aux réfugiés sera désormais temporaire et sera suspendu en cas d'amélioration des conditions de sécurité dans le pays

d'origine, conditions qui seront réévaluées tous les six mois. Le gouvernement [estime](#) que les demandeurs d'asile du sud et de l'est de l'Afghanistan ne devraient plus recevoir la protection subsidiaire. La création de deux centres de rapatriement est également prévue, où seront accueillies les personnes déboutées avant d'être expulsées vers leur pays d'origine. De même, les réfugiés ayant commis un délit grave pourront être expulsés immédiatement vers leur pays d'origine.

Le gouvernement souhaite par ailleurs que les demandeurs d'asile hébergés en centres d'accueil soient obligés de travailler, y compris gratuitement, en échange de l'accompagnement qu'ils reçoivent de la part de l'État finlandais. Le ministre de la Justice et du travail, Jari Lindström, justifiait en ce sens la position du gouvernement : « *plus les personnes sont inactives, plus elles sont frustrées* ».

Ces mesures sont liées notamment à l'augmentation importante des arrivées en 2015. Près de 35 000 demandeurs d'asile sont attendus en 2015, alors qu'ils étaient 3 600 en 2014.

[Retour au sommaire](#)

## Évacuation des camps à la frontière gréco-macédonienne vers Athènes

2300 migrants [bloqués](#) depuis le 18 novembre, à la frontière gréco-macédonienne [ont été évacués](#) vers Athènes le 9 décembre. Les autorités macédoniennes ne laissant passer que les personnes originaires d'Irak, de Syrie et d'Afghanistan, des milliers de personnes, dont la plupart sont originaires du Pakistan, du Bangladesh, de la Somalie, du Maroc et de l'Algérie, dormaient dans des camps de fortune à Idomeni, dans des conditions sanitaires et sécuritaires préoccupantes. Le 3 décembre, suite à la mort d'un jeune marocain ayant tenté de traverser la frontière, le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés avait demandé aux autorités grecques « *de rétablir la sécurité de toute urgence afin d'assurer la protection de ceux qui sont dans le besoin, et la sécurité des travailleurs humanitaires et des bénévoles* ». Frontex avait [accepté](#) dès le 3 décembre d'envoyer plusieurs agents à la frontière afin d'aider notamment à l'enregistrement des migrants, suite à la demande formulée par le gouvernement grec.

Les personnes évacuées ont été [accueillies](#) dans des centres d'urgence de la capitale grecque, dont deux anciens stades olympiques. Si les conditions d'accueil sont légèrement meilleures que celles des camps improvisés d'Idomeni, elles restent déplorables – les migrants dorment sur des couvertures à même le sol et les infrastructures sanitaires sont insuffisantes. Une majorité aurait déjà quitté ces centres d'accueil, y compris pour tenter à nouveau de rejoindre le nord de l'Europe. Tentatives qui risquent d'être encore compliquées par la décision de la Macédoine de construire une seconde barrière pour sécuriser la première et empêcher toute intrusion sur son territoire.

Parallèlement, la Commission européenne et le HCR ont [lancé](#) le 14 décembre un plan destiné à fournir 20 000 places d'accueil supplémentaires pour les demandeurs d'asile et les candidats à la relocalisation en Grèce par le biais d'un subventionnement à l'hébergement dans le secteur privé. La Commission allouera la somme de 80 millions du budget 2016 de l'Union européenne. Cette [déclaration fait suite](#) à l'engagement pris par la Grèce et le HCR lors du mini sommet sur la Route des Balkans du 25 octobre.

[Retour au sommaire](#)

## Allemagne : un million de demandeurs d'asile arrivés en 2015

Alors que 800 000 demandeurs d'asile [étaient attendus](#), l'Allemagne [a déjà accueilli](#) plus d'un million de demandes d'asile depuis janvier 2015, selon la ministre bavaroise des Affaires sociales Emilia Müller. Ce chiffre provient du [système informatique EASY](#), qui enregistre les demandeurs d'asile en vue de les répartir entre les différents Länder. Cet enregistrement précède donc le dépôt officiel d'une demande d'asile et l'examen du dossier par le BAMF, l'office fédéral des migrations et des réfugiés.

Selon les chiffres [publiés](#) par l'Office lundi 7 décembre, 425 015 demandes d'asile ont été déposées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2015, et 240 058 ont été traitées sur cette période. Les Syriens (132 564/33,8%), les Albanais (51 955/13,3%) et les Kosovars (32 997/8,4%) sont les plus nombreux à demander l'asile en Allemagne. Selon le [rapport d'Eurostat](#) publié jeudi 10 décembre, 366 000 demandes d'asile sont en cours d'examen en Allemagne. L'Allemagne cherche à [réduire](#) le nombre de demandeurs d'asile, notamment en instaurant des [conditions d'accueil plus strictes](#) et avec le placement des pays des Balkans sur la liste des pays d'origine sûrs. Ainsi, sur les 32 150 demandes d'asile de ressortissants albanais traitées en 2015, seules 32 personnes ont obtenu une protection internationale. Cependant, malgré de nombreuses critiques émanant de son parti (CDU, chrétiens démocrates), qui se réunit lors d'un congrès lundi 14 et mardi 15 décembre, la chancelière allemande, Angela Merkel, [ne souhaite pas](#) fermer ses frontières avec l'Autriche.

[Retour au sommaire](#)

## En Bref

---

### La Slovaquie et la Hongrie saisissent la Cour de justice de l'UE contre le plan de relocalisation

La [Slovaquie](#) et la [Hongrie](#) ont demandé, mercredi 2 et jeudi 3 décembre, à la Cour de justice de l'Union européenne l'annulation de la décision de relocalisation obligatoire de 120 000 demandeurs d'asile adoptée en septembre par le Conseil. Avec la République tchèque et la Roumanie, ils avaient voté contre cette décision, adoptée à la majorité qualifiée.

Cette position n'est pas soutenue par la Lituanie, qui appelle à la solidarité : « *on ne peut pas penser que, lorsqu'on a besoin d'aide pour développer le réseau routier et ferroviaire, les infrastructures et l'énergie, l'UE doit nous aider, mais que lorsque l'Europe a elle-même besoin d'aide, ce n'est pas notre problème. (...) Nous devons faire preuve de solidarité* » [estime](#) Linas Linkevicius, le ministre lituanien des Affaires étrangères.

[Retour au sommaire](#)

## Agence FRONTEX : un mécanisme de plainte contre les violations des droits fondamentaux envisagé par le Parlement européen

Par une [résolution](#) adoptée le 2 décembre 2015, le Parlement européen [recommande](#) à l'agence européenne de gestion des frontières extérieures (FRONTEX) la mise en place d'un mécanisme permettant aux migrants et demandeurs d'asile d'introduire une plainte au sujet d'éventuelles atteintes à leurs droits fondamentaux au cours d'opérations menées par celles-ci.

Cette résolution, non contraignante, fait écho à une recommandation [formulée](#) en novembre 2013 par le médiateur européen, Emily O'Reilly, qui avait été rejetée à l'époque par l'agence. Dimitris Avramopoulos, Commissaire européen aux Migrations et Affaires intérieures, a promis qu'il prendrait en compte cette recommandation lors de la [révision](#) des pouvoirs et du mandat de l'agence, prévue pour décembre 2015.

[Retour au sommaire](#)

## Le gouvernement suédois souhaite rétablir les contrôles d'identité au niveau du pont reliant Malmö au Danemark

Le gouvernement suédois a [annoncé](#) sa volonté de rétablir les contrôles d'identité dès la première semaine de janvier 2016 dans les bus, ferries et trains qui traversent le pont Öresund reliant Malmö à Copenhague, afin de réduire le nombre de demandeurs d'asile.

Cette annonce a été critiquée par différents acteurs, y compris les opérateurs de transports publics concernés, et a avivé les tensions entre les gouvernements suédois et danois. Alors que la Suède attend près de 190 000 demandeurs d'asile en 2015, le Danemark n'a pour sa part accueilli « que » 18 000 demandeurs d'asile entre janvier et novembre 2015. Le ministre de l'Immigration suédois [considère](#) que la Suède a « *atteint [ses] limites. Le Danemark non* ».

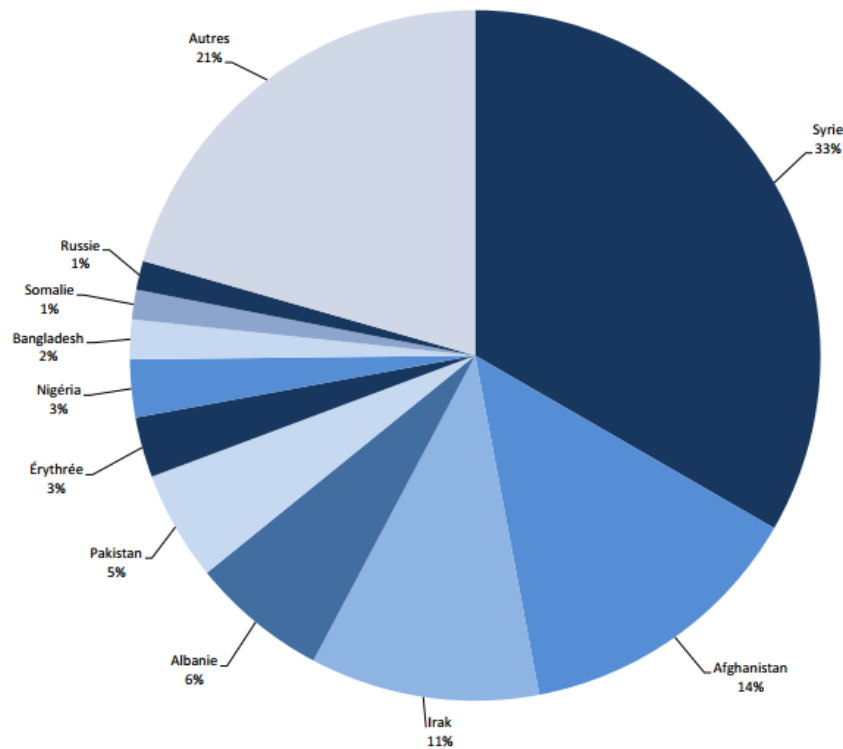
Cette mesure intervient alors que Dimitris Avramopoulos, le Commissaire européen aux Migrations et Affaires intérieures, a [annoncé](#) que la Suède bénéficierait du plan de relocalisation européen.

[Retour au sommaire](#)

## Eurostat : 413 815 demandes d'asile au troisième trimestre 2015

Selon Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, 413 815 primo-demandeurs d'asile [ont été enregistrés](#) entre juillet et septembre 2015 dans l'ensemble des pays membres, soit presque deux fois plus qu'au [deuxième](#) trimestre. Le rapport, publié le 10 décembre, souligne qu'un demandeur d'asile sur trois est Syrien. Enfin, plus de la moitié de ces demandes (216 390) ont été introduites en Allemagne et en Hongrie. La Suède, qui a accueilli 42 520 personnes durant cette période, se retrouve en troisième position des pays d'accueil. Le rapport conclut en rappelant qu'à la fin du mois de septembre, 808 000 demandes d'asile étaient en cours d'examen par les autorités nationales compétentes, soit deux fois plus qu'en août 2014.

[Retour au sommaire](#)



### Le Conseil de l'Union européenne adopte des conclusions sur l'apatridie

[Réunis](#) jeudi 3 et vendredi 4 décembre, les représentants des gouvernements des États membres ont [invité](#) la Commission européenne à engager l'échange des bonnes pratiques entre les États européens en ce qui concerne la collecte de données fiables sur les apatrides et les procédures de détermination de l'apatridie. Pour rappel, l'apatridie [concerne](#) 12 millions de personnes dans le monde, selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, et le droit à la nationalité est un droit fondamental [reconnu](#) par l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

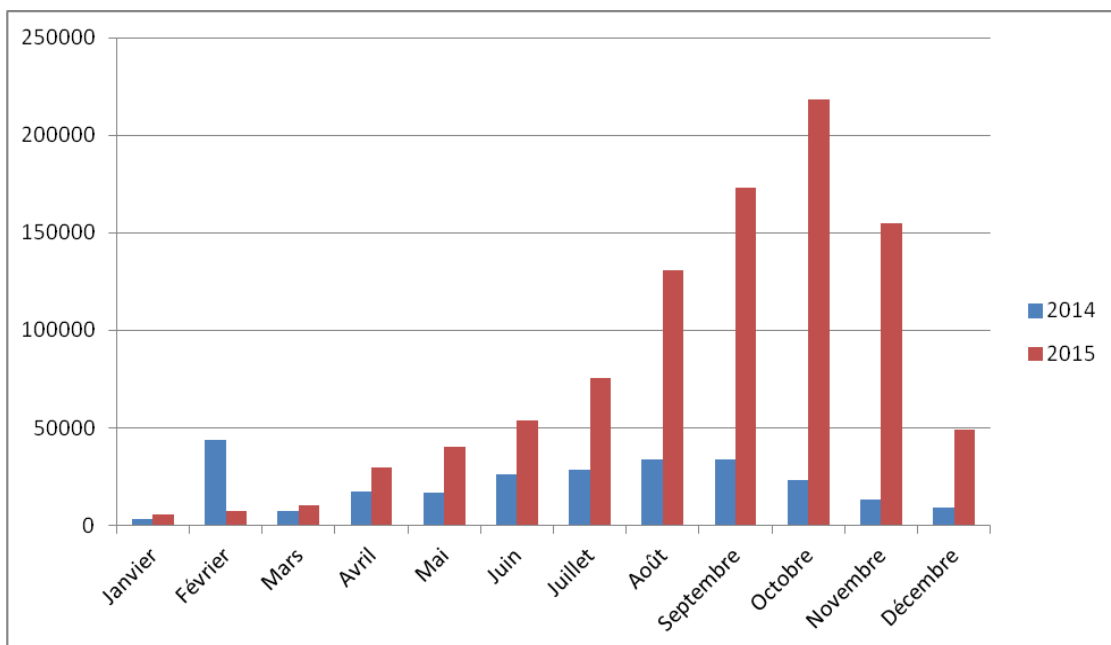
[Retour au sommaire](#)

## État des lieux des arrivées et des décès en Méditerranée en 2015

950 617 personnes [ont rejoint](#) l'Europe via la Méditerranée au 15 décembre, selon les statistiques mises à jour quotidiennement par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, dont 797 520 via la Grèce. Pour rappel, ils étaient [819 218](#) à avoir fait le voyage au 15 novembre 2015. 50% d'entre eux sont des ressortissants syriens.

Le nombre d'arrivées a diminué par rapport à octobre mais reste important : le HCR [dénombre](#) environ 3400 arrivées par jour sur les côtes grecques en décembre contre 5000 par jour en novembre.

Depuis le début de l'année, 3 605 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée. Ils étaient 3 500 personnes sur l'ensemble de l'année 2014.



[Retour au sommaire](#)





Kamensky

©Maryan Kamensky  
[Retour au sommaire](#)